

Lettre aux élus

N° 30 - JUIN 2012



Les échanges européens... une entente CORDIALE

Le Parc naturel régional puise sa force dans une interaction avec les acteurs de son territoire. Au-delà du Parc d'autres territoires se confrontent à des questions semblables aux nôtres dans le champ de la préservation du patrimoine et du développement local. Les approches, les méthodes de travail mises en œuvre ailleurs et leur retour d'expérience sont utiles à notre propre réflexion.

Le programme Européen INTERREG IV permet de soutenir ce partage d'expérience, de favoriser des échanges entre les deux rives de la Manche (entre les Contés du sud de la Grande-Bretagne et les départements côtiers de la Bretagne au Nord-Pas de Calais).

Le Parc s'est donc mobilisé, avec le Conté britannique du Devon, sur un projet qui vise à améliorer notre savoir-faire en matière de paysage : étude du paysage, formation à la rénovation du bâti terre, échange sur le bocage et la filière bois... Le Parc naturel régional d'Armorique est aussi partie prenante de ces collaborations.

Commencé en octobre 2010, le projet, baptisé CORDIALE, se déroulera jusqu'à fin 2013. Les activités d'échange entre techniciens, élus, artisans sont en cours.

Rolande BRECY,

Présidente du Parc naturel régional des
Marais du Cotentin et du Bessin



www.parc-cotentin-bessin.fr



Besoin d'aide ?

Jouer collectif dans les marais communaux !

Les marais communaux constituent un patrimoine spécifique à notre territoire. A la fin des années 80, suite à une désaffectation de la part des éleveurs, les communes ne pouvant plus faire face seules aux charges d'entretien, ces surfaces se sont privatisées ou louées à bail.

Avec l'arrivée de la PAC en 1992, des aides agro-environnementales et de la politique de soutien du Parc, un regain d'intérêt pour le marais s'est ressenti. Aujourd'hui, les marais communaux exploités en faire valoir direct représentent encore 2700 ha sur 34 communes et deux syndicats intercommunaux. Ils assurent aussi une recette financière non négligeable pour les communes.

Le Parc accompagne les communes possédant des marais qu'elles gèrent en collectif (« en faire valoir direct »). Notamment grâce à la mise en place d'une politique de soutien financier aux aménagements (parc de contention, pré-parc, point d'eau). Ce sont jusqu'ici 61 projets qui ont bénéficié d'une aide. Ces dernières années, les projets ont principalement consisté à améliorer des aménagements existants.

UN EXEMPLE EN 2011 : CHEF-DU-PONT

Le parc de contention de ce marais communal n'était plus fonctionnel et pouvait s'avérer à risques. Afin de respecter les règles de sécurité et de concevoir un aménagement répondant aux besoins, un rendez-vous a été organisé conjointement avec un technicien du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), la commune et le Parc. Des plans de l'aménagement futur et une liste de matériel nécessaire

aux travaux ont été réalisés. La municipalité a décidé de procéder aux travaux avec les agents techniques communaux. L'aide financière n'a donc porté que sur le montant hors taxe des matériaux.

LES AIDES FINANCIÈRES

Seuls les marais communaux gérés en collectifs (faire valoir direct) sont éligibles aux aides financières comme détaillées ci-dessous :

- **Parc de contention :** 70% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite de 10 000 € de subvention par aménagement avec maintien des exigences d'utilisation du matériau « bois ».
- **Point d'eau :** 50% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite de 1 000 € de subvention par aménagement.
- **Pré-parc :** 50% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite de 3 000 € de subvention par aménagement avec exigences d'utilisation du matériau « bois ».



Pour en savoir +
Célia BRESSON - 02 33 71 61 90
cbresson@parc-cotentin-bessin.fr

Dépôt légal : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 2000 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRÉCY

Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédits photo : P.Y. Le Meur, N. Fillol, CORDIALE

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Imprimerie Handi Print - Groupe Lecaux - Tourlaville



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Inauguration à Saint-Marcouf le 23 mars 2012

Que fait le Parc ?

Déchets des plages : OUI à un ramassage raisonné

Suite au travail mené par le Conseil général de la Manche, le Parc a incité les communautés de communes littorales à adopter des protocoles de ramassage raisonné, c'est-à-dire une collecte manuelle des déchets d'origine humaine mais laissant sur place les éléments naturels : algues, bois flotés... et évitant les secteurs de ponte lors de la nidification du gravelot à collier interrompu (le haut de plage). Les communautés de communes du canton de Lessay, de Montebourg et de Sainte-Mère-Eglise ont toutes les trois adopté ce protocole depuis plusieurs années. Le Parc a accompagné les collectivités pour la définition des modalités de nettoyage et la recherche des financements (Conseil général de la Manche, Agence de l'Eau Seine-Normandie, contrat Natura 2000).

En 2011 sur le littoral de ces trois communautés de communes, 150 m³ de déchets ont été récoltés par des équipes d'insertion (Ateliers Thérapeutiques du Bon Sauveur, ABEC, Astre Environnement, STEVE).



Aujourd'hui, l'enjeu est de convaincre nos concitoyens que les algues et bois flottés qui persistent ne sont pas des déchets mais bien des éléments naturels qui font de nos plages des milieux vivants. Support d'une faune et d'une flore très riches, cette laisse de mer participe aussi à la protection du littoral en permettant à la végétation de s'implanter.

Le 23 mars dernier, 25 panneaux répartis sur les différentes cales d'accès à la mer de la côte Est ont été inaugurés. Ils présentent aux usagers de la plage les différentes facettes de l'écosystème et l'intérêt de le préserver.

Pour en savoir + : Parc des Marais - 02 33 71 61 90

- Nicolas FILLLOL - nfillol@parc-cotentin-bessin.fr
 - Clément NALIN - cnalin@parc-cotentin-bessin.fr
- CPIE du Cotentin : Maïwen LEREST - 02 33 46 37 06

D'autres l'ont fait !

A Hémévez, un repérage des éléments du paysage

Interview de Jean-Marc JOLY, maire de la commune d'Hémévez et délégué Parc.

Quel est le principe de cette démarche ? A l'occasion de l'élaboration de sa carte communale en 2010, le conseil municipal d'Hémévez a souhaité identifier les éléments présentant un intérêt patrimonial et paysager. Ainsi ont été repérés des éléments du petit patrimoine rural : un oratoire, un ancien four à chaux, un village aux constructions de terre typiques du Parc des Marais ainsi que des milieux originaux intéressants d'un point de vue naturaliste, historique et paysager : un bois humide, un linéaire de haies doubles. Tous ces éléments sont des repères bien identifiés par la majorité des habitants comme constituant l'image de la commune.



Extrait document de repérage

Comment cette démarche a-t-elle été perçue par les habitants ? Le projet a été soumis à enquête publique et les habitants qui se sont exprimés n'ont émis que des avis positifs. Le conseil municipal d'Hémévez l'a approuvé à l'unanimité.

Quelle suite envisagez-vous ? Ce repérage reste à faire connaître et à faire s'approprier par les habitants. Le conseil municipal s'efforcera donc de mettre en place différentes initiatives. Cette rubrique dans la « Lettre aux élus » en constitue une première.

Pour en savoir + : Parc des Marais

Joëlle RIMBERT - jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extraits des principales décisions des bureaux du 5 mars et 2 avril 2012

- Valorisation du patrimoine :** Remise en état du sentier de découverte de Saint-Germain-du-Pert pour une aide totale de 1 479,71 € représentant un montant de travaux de 2 959,42 € HT.
- Plan de gestion du bocage :** 9 dossiers soutenus pour un linéaire de haie replanté de 2 515 m représentant une aide totale de 13 369 €.
- Politique culturelle :** 3 dossiers soutenus pour une aide totale de 1 863,85 € sur un budget de 9 319,23 €.
- Fonds de sauvegarde terre-chaume :** 11 dossiers soutenus sur les communes de Graignes-Mesnil Angot, Muneville-le-Bingard, Les Moitiers-en-Bauptois, Périers, Pirou, Le Plessis-Lastelle, pour une aide totale de 21 205 € sur un montant total de travaux de 80 791,76 €.
- Politique événements et communication :** Suite à la demande de soutien de la course cycliste « Le DUO NORMAND », proposition de prêt de banderoles pour signaler le passage de la course dans les communes du Parc des Marais en septembre prochain.
- Mouvement de personnel :** Jean-Pierre JEANNE, agent d'entretien à la Maison du Parc a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2012. Il est remplacé par Yvan GROF.

